



**INTITULE DU PROGRAMME INTÉGRÉ**  
**RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE**

**Résultat Stratégique UNDAF :** Les institutions de gouvernance contribuent à la consolidation de la paix et de la démocratie

- Résultats de programme :**
- Le dialogue entre les acteurs nationaux est renforcé en vue de l'aboutissement définitif du processus de paix et de la consolidation de la culture démocratique
  - Le parlement, les partis politiques et les autres institutions démocratiques ont les compétences nécessaires pour mieux participer à la consolidation de la paix
  - La société civile et les médias contribuent de façon efficace à la consolidation de la culture démocratique et au développement socio-économique
  - Les services publics sont plus accessibles à la population et leur qualité est améliorée, permettant une gestion plus transparente de la chose publique

Durée du programme: **2 ans**

Date de démarrage du programme : **1<sup>er</sup> mars 2010**

Date de clôture du Programme : **29 février 2012**

Options de gestion des fonds: **gestion parallèle et groupée**

Budget estimatif total: **3 800 000 USD**

Dont:

- 1. Budget disponible **2 500 000 USD**
- 2. Budget à mobiliser: **1 300 000 USD**

Sources du budget disponible :

- **Système des Nations Unies**  
**2 500 000 \$**

**Gouvernement du Burundi**

**Ambassadeur Augustin NSANZE**  
Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale

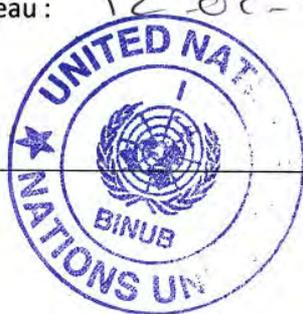
Date et Sceau: **12/09/2010**



**Système des Nations Unies au Burundi**

**Madame Bintou KEITA**  
Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies a.i

Date et Sceau: **12-09-2010**



## RESUME ANALYTIQUE

La bonne réalisation du cycle électoral 2010 constituera une étape déterminante du processus de consolidation de la paix au Burundi, qui contribuera à ancrer durablement la démocratie élective et le dialogue politique comme mode de gouvernance du pays à tous les niveaux. Ce cycle bénéficie du concours des Nations unies, via un projet d'appui financé par un fonds fiduciaire et visant le renforcement des capacités de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) à organiser des élections conformes aux standards internationaux. Le déroulement satisfaisant des scrutins n'est toutefois pas tributaire du seul bon fonctionnement des instances électorales. Il est aussi déterminé par la capacité des institutions de gouvernance démocratique à promouvoir un environnement institutionnel stimulant pour le bon déroulement du processus électoral. Or, plusieurs institutions critiques pour la promotion de la culture du dialogue, la représentation des intérêts, la mitigation des tensions sociales, la résolution pacifique des différends restent à établir, d'autres institutions sont établies mais ne sont pas fonctionnelles, d'autres enfin sont fonctionnelles mais nécessitent d'être renforcées.

La stratégie du présent programme intégré est centrée sur un appui ciblant un nombre limité de structures ou mécanismes choisis à raison de leur valeur intrinsèque pour la promotion de la gouvernance démocratique mais aussi leur rôle catalytique dans l'accompagnement du cycle électoral. Le choix de ces institutions s'est opéré sur base d'une réflexion commune entre le BINUB et les pouvoirs publics, fondée sur l'identification des facteurs critiques de promotion d'un environnement institutionnel propice au déroulement d'élections apaisées et, subséquentement, des structures critiques concourant à l'affermissement de cet environnement.

Sur cette base, les institutions et les objectifs identifiés par ce programme intégré d'une durée de deux ans sont les suivant :

- Que le dialogue parlementaire puisse être effectif et contribuer à la stabilité de l'institution ;
- Que les partis politiques disposent d'un cadre légal et des moyens pour maintenir le dialogue ;
- Que le cadre institutionnel de protection des droits des citoyens soit finalisé et mis en œuvre ;
- Que les capacités des structures de représentation des intérêts à mitiger les tensions sociales soient renforcées ;
- Que La gouvernance sécuritaire soit renforcée à travers le contrôle démocratique des forces de défense et de sécurité ;
- Que Le secteur de la communication s'organise en vue d'affermir la liberté et la responsabilité des médias ;
- Que Les administrations publiques fassent preuves d'impartialité et de neutralité dans leurs relations avec les usagers ;
- Enfin que les juridictions contribuent à l'affermissement de l'Etat de droit et aux libertés publiques ;

## TABLE DES MATIERES :

<b>1. ANALYSE DE LA SITUATION .....</b>	<b>4</b>
<b>2. STRATEGIE ET PROPOSITION DE PROGRAMME INTÉGRÉ .....</b>	<b>6</b>
1. Capacités du Parlement à exercer son mandat et sa fonction tribunitienne.....	6
2. Aptitude des partis politiques à maintenir un dialogue permanent.....	6
3. Cadre efficient de protection des droits des citoyens.....	7
4. Cadre efficient de mitigation des différends sociaux.....	7
5. Environnement sécuritaire favorable.....	8
6. Comportement citoyen des médias .....	8
7. Neutralité de l'administration publique.....	9
8. Capacités renforcées des juridictions à traiter les requêtes liées au processus électoral.....	9
<b>3. CADRE DE RESULTATS.....</b>	<b>10</b>
<b>4. STRUCTURE DE GESTION ET DE COORDINATION.....</b>	<b>13</b>
1. Gestion et Coordination .....	13
2. Gestion des fonds .....	14
3. Modalités d'Audit .....	14
4. Révisions au document de programme.....	14
<b>5. SUIVI &amp; EVALUATION.....</b>	<b>15</b>
1. Cadre de suivi du programme intégré.....	15
2. Modalités de Suivi et Evaluation .....	19
3. Établissement des rapports.....	19
<b>6. PLAN DE TRAVAIL 2010.....</b>	<b>20</b>

## **Acronymes:**

**ALPC** : Armes légères et de petit calibre  
**AWEPA** : Association des parlementaires européens  
**BINUB** : Bureau Intégré des Nations unies au Burundi  
**BLTP**: Burundi Leadership Training Partner  
**CENI**: Commission Electoral Nationale Indépendante  
**CES** : Conseil Economique et Social  
**CHS** : Conseil d'Harmonisation Salarial  
**CNC** : Conseil National de la Communication  
**CNDS** : Conseil National du Dialogue Social  
**CNIDH** : Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme  
**CNS** : Conseil National de Sécurité  
**CNT** : Conseil National du travail  
**CSCP** : Cadre Stratégique de Consolidation de la Paix  
**CSFP** : Conseil Supérieur de la Fonction Publique  
**CSLP** : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté  
**DIM** : Direct Implementation Modality  
**ERSG/RC/RR**: Représentant Exécutif du Secrétaire Général / Coordonateur Résident/  
Représentant Résident du PNUD  
**FDN** : Force de Défense National  
**FPP** : Forum Permanent des Partis Politiques  
**HACT** : Approche harmonisée du transfert de cash  
**MBG** : Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation  
**MFP** : Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale  
**MININTER** : Ministère de l'Intérieur  
**NIM** : National Implementation Modality  
**OPB** : Observatoire de la Presse Burundaise  
**OSC** : Organisations de la Société Civile  
**PNB** : Police Nationale Burundaise  
**PNUD** : Programme des Nations unies pour le Développement  
**SIPG** : Section Intégrée Paix et Gouvernance  
**SNR** : Service National de Renseignement  
**SNU** : Système des Nations unies  
**UBJ** : Union Burundaise des Journalistes  
**UIP** : Union interparlementaire  
**UNDAF**: United Nations Development Assistance Framework

## 1. ANALYSE DE LA SITUATION

L'établissement au Burundi d'un environnement juridique, institutionnel et sociétal fondé sur la gouvernance démocratique et donc sur la légitimité politique, l'État de droit, la justice pour tous et la promotion du consensus national, constitue un élément essentiel de la stratégie de reconstruction et de réconciliation définie dans l'Accord d'Arusha. L'affermissement de la gouvernance est également au cœur des politiques de sortie de crise et d'amorce de développement durable définies par les cadres stratégiques de consolidation de la paix (CSCP) et de lutte contre la pauvreté (CSLP), respectivement adoptés en 2006 et 2007. La promotion de la gouvernance démocratique est enfin centrale dans le mandat du Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), tel que fixé par les résolutions 1719 et suivantes, qui mettent notamment l'accent sur l'appui aux réformes politiques et administratives, le renforcement de la transparence et responsabilité des institutions publiques, la promotion de la liberté et du professionnalisme de la presse et la consolidation de l'État de droit.

Des progrès significatifs ont été réalisés en la matière avec, notamment, l'organisation en 2005 d'élections jugées libres et démocratiques, l'adoption d'une Constitution conforme aux orientations de l'Accord, le vote d'une série de lois organiques établissant l'essentiel des institutions et mécanismes de promotion de la gouvernance démocratique, l'adoption d'un dispositif législatif protecteur des libertés publiques et des droits humains, aujourd'hui considéré comme conforme aux standards internationaux.

La bonne réalisation du cycle électoral 2010 constituera une étape déterminante de ce processus de consolidation de la paix au Burundi, qui contribuera à ancrer durablement la démocratie électorale et le dialogue politique comme mode de gouvernance du pays à tous les niveaux. Ce cycle bénéficie du concours des Nations unies, via un projet d'appui financé par un fonds fiduciaire et visant le renforcement des capacités de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) à organiser des élections conformes aux standards internationaux. Des avancées sont intervenues durant le second semestre 2009 avec l'établissement d'une CENI présentant les garanties voulues d'indépendance ainsi que l'adoption d'une loi électorale consensuelle.

Le déroulement satisfaisant des scrutins n'est toutefois pas tributaire du seul bon fonctionnement des instances électorales. Il est aussi déterminé par la capacité des institutions de gouvernance démocratique à promouvoir un environnement institutionnel stimulant pour le bon déroulement du processus électoral.

Or, plusieurs institutions critiques pour la promotion de la culture du dialogue, la représentation des intérêts, la mitigation des tensions sociales, la résolution pacifique des différends restent à établir, à l'instar de la Commission nationale indépendante des droits de l'Homme (CNIDH), d'autres institutions sont établies mais ne sont pas fonctionnelles, tel l'Ombudsman, d'autres enfin sont fonctionnelles mais nécessitent d'être renforcées, cas de plusieurs conseils nationaux tels le Conseil économique et social (CES) et le Conseil national de sécurité (CNS).

Plusieurs concertations avec les autorités nationales, dont un atelier tenu à Bujumbura le 22 octobre 2009, ont permis d'identifier conjointement les structures concernées, qui auront vocation à recevoir un appui institutionnel de ce programme.

## 2. STRATEGIE ET PROPOSITION DE PROGRAMME INTÉGRÉ

La stratégie du programme est centrée sur un appui ciblant un nombre limité de structures ou mécanismes choisis à raison de leur valeur intrinsèque pour la promotion de la gouvernance démocratique mais aussi leur rôle catalytique dans l'accompagnement du cycle électoral. Le choix de ces institutions s'est opéré sur base d'une réflexion commune entre le BINUB et les pouvoirs publics, fondée sur l'identification des facteurs critiques de promotion d'un environnement institutionnel propice au déroulement d'élections apaisées et, subséquemment, des structures critiques concourant à l'affermissement de cet environnement.

Les activités de renforcement des capacités prévues par le présent programme ne couvrent pas nécessairement la totalité des fonctions statutaires de chaque institution ciblée. L'appui du programme est en effet matériellement circonscrit aux activités de ces institutions jugées consubstantielles au bon déroulement du processus électoral ; étant entendu que les structures ou mécanismes concernées bénéficieront par ailleurs d'appuis complémentaires dans le cadre d'autres appuis du Système des Nations Unies (SNU), promouvant sur le plus long terme la gouvernance démocratique.

A titre d'exemple, concernant le Parlement, le présent programme concentrera son appui à la mise en place des "conclaves", jugés critiques pour favoriser un dialogue parlementaire apaisé en 2010, étant entendu que les appuis substantifs de plus long terme à l'institution (i.e. appuis aux services administratifs et aux commissions) s'opéreront simultanément dans le cadre des autres programmes classiques du Programme des Nations Unies pour le Développement.

La démarche de renforcement des capacités, initiée en 2010 avec un focus mis sur des "résultats rapides" à atteindre durant le premier semestre de cette année, se poursuivra en 2011 pour garantir le continuum du processus de développement institutionnel des mécanismes ciblés.

Les facteurs et institutions ciblés, ainsi que les problèmes spécifiques à adresser, sont les suivants :

### ***1. Capacités du Parlement à exercer son mandat et sa fonction tribunitienne***

A deux reprises, pendant cette législature, les activités du Parlement ont été à deux reprises paralysées. Ceci a démontré que les relations difficiles entre les partis politiques au sein du Parlement étaient capables de fragiliser considérablement l'institution parlementaire. Une des causes de cet état de fait était l'insuffisante interaction entre les partis politiques au sein de l'hémicycle. En prévision des débats sur le cadre législatif électoral, les groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale ont eu recours à des sessions de concertation informelles, organisées sous l'égide des "cadres de dialogue". Cet exercice a porté ses fruits et est considéré comme ayant contribué à l'adoption à la quasi unanimité du nouveau code électoral, ce qui a conduit les bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat à envisager de pérenniser cette initiative sous la forme de « **conclaves parlementaires** », structures ad hoc de concertation permettant aux élus d'échanger informellement, en dehors de l'hémicycle, et préalablement aux débats officiels, sur les questions nationales sensibles.

### ***2. Aptitude des partis politiques à maintenir un dialogue permanent***

Le paysage politique se caractérise aujourd'hui par la prolifération et le morcellement des partis politiques, conséquence des divisions et des problèmes de gouvernance interne au sein des appareils politiques,

amplifiée par l'insuffisance de dialogue entre les partis et l'imprécision du cadre juridique des partis politiques. Les débats fructueux dans les « Cadres de dialogue » entre les partis politiques ont permis d'aboutir à des consensus sur une grande majorité de ces sujets. Afin de pérenniser les acquis de cette initiative sur le plus long terme, les partis politiques et le Gouvernement ont entrepris de créer un "**Forum permanent des partis politiques**" (FPP) qui leur permettra d'échanger régulièrement sur les questions nationales, y inclus les enjeux électoraux. Ce mécanisme a également pour mandat de proposer des améliorations de l'encadrement juridique des partis politiques ainsi que de promouvoir des principes d'amélioration de leur gouvernance interne. Ce forum a été légalisé le 7 octobre 2009 par une ordonnance conjointe des ministres de l'Intérieur et de la Bonne Gouvernance.

### ***3. Cadre efficient de protection des droits des citoyens***

Face à la détérioration de la situation des droits de l'Homme liée à la guerre, l'Accord d'Arusha avait engagé le Gouvernement du Burundi à mettre en place des institutions publiques et privées de protection des droits de l'Homme. C'est ainsi qu'à partir de 2006, le Gouvernement s'est engagé dans le processus de mise en place d'une **Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH)**, ce qui se révèle être la voie privilégiée pour combler les légitimes attentes des populations de vivre un Etat de droit respectueux des droits de l'Homme et des principes de justice. La mise en place d'une telle commission étant une innovation au Burundi, un processus de consultation a été organisé à travers des ateliers régionaux d'information et de sensibilisation sur la question intéressant la CNIDH. L'avant projet de loi issu de ce processus de consultation a été soumis pour adoption au Conseil de Ministre en Novembre 2008 et doit être transmis au parlement pour adoption. Le plaidoyer pour l'adoption de la loi par le Parlement conformément aux normes internationales de fonctionnement des Institutions Nationales des droits de l'Homme doit se poursuivre. L'appui devra ensuite prendre en compte l'installation, l'équipement de la Commission et la formation de ses membres, l'appui à l'élaboration du plan d'action de la Commission ainsi que le renforcement des capacités de la Commission au cours des deux premières années.

L'existence d'un **Ombudsman**, autorité indépendante investie du double pouvoir de médiation entre les administrés et les pouvoirs publics ainsi que d'instruction des affaires ayant trait aux détournements de fonds publics et violations des droits humains représente une avancée importante pour l'affermissement de l'État de droit, la bonne gestion des ressources publiques et, au delà, pour l'établissement d'un environnement de bonne gouvernance fondé au Burundi. L'institution, prévue par l'Accord d'Arusha et inscrite au titre IX de la Constitution du 18 mars 2005, vient d'être établie par une loi organique et suscite déjà d'importantes attentes de la population et de la société civile. L'appui à l'établissement et au fonctionnement effectif de l'Ombudsman représente donc une priorité du programme, centrée en 2010 sur l'assistance dans la définition d'un organigramme approprié aux missions de l'institution, l'établissement du cadre réglementaire et procédural des activités de l'Ombudsman, ainsi que la sensibilisation des populations sur l'existence et le mandat de l'institution.

### ***4. Cadre efficient de mitigation des différends sociaux***

L'insuffisance et la volatilité de la croissance économique au Burundi, couplée à une croissance démographique parmi les plus élevées d'Afrique, ont conduit à une détérioration régulière du revenu par habitant, dont les effets ont été amplifiés par la rémanence d'un taux élevé d'inflation. La baisse régulière du pouvoir d'achat qui en a résulté, notamment au niveau du secteur public a alimenté les tensions sociales, qui se sont traduites en 2009 par d'importants mouvements de revendications et de grève, notamment des personnels de santé et d'éducation. Une sortie de crise a toutefois pu advenir, via la

création par le ministère de la fonction publique du Travail et de la Sécurité sociale (MFP), d'une "Commission d'harmonisation salariale" (CHS) qui a permis de nouer un dialogue paritaire sur les perspectives de réforme et de mettre fin à la grève. Le risque d'instrumentalisation de ces conflits sociaux, amplifié par le contexte électoral, nécessite d'être mitigé par la mise en place de structures ou de mécanismes inspirés de la CHS, favorisant le dialogue et la médiation des différends sociaux. Quatre structures critiques de représentation des intérêts ont à cet effet été identifiées dont un conseil national prévu par le titre XII de la Constitution, le **Conseil économique et social (CES)**, et 3 conseils ressortissant au ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale : le **Conseil supérieur de la fonction publique (CSFP)**, le **Conseil national du Travail (CNT)** et le **Conseil national du dialogue social (CNDS)**. Ces institutions ont en commun de promouvoir la participation dans la prise de décision publique, de servir de cadres de concertation lors de la survenue de différends sociaux ou de concourir à une résolution gracieuse des litiges. Un renforcement des capacités et un appui à l'établissement de ces conseils sont donc nécessaires.

### ***5. Environnement sécuritaire favorable***

Le processus de démobilisation et d'intégration des Forces Nationales de Libération (FNL) dans les forces de sécurité, suivi de son accréditation en tant que parti politique en avril 2009 représente une avancée majeure vers plus de sécurité et l'instauration d'une paix durable au Burundi. Toutefois, la réintégration socio-économique durable des ex-combattants et adultes associés dans des communautés souvent déjà en proie à des conflits fonciers et autres, représente un défi majeur dans ce contexte pré-électoral avec des risques de manipulation de certains groupes, notamment les jeunes sans-emplois. De même les avancées dans le domaine de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) ont aussi été considérables. En août 2008, une nouvelle loi portant régime sur les ALPC a été promulguée remplaçant ainsi la loi désuète de 1971. En Octobre une campagne de désarmement de la population a résulté dans la remise de milliers d'armes et de munitions illégales incluant plus de 12,000 grenades, 2,000 fusils d'assauts, 400 bombes et mine, 300 pistolets.

Dans ce contexte, l'opérationnalisation du **Conseil National de Sécurité (CNS)** créé par la loi du 22 août 2008 est essentielle pour consolider et coordonner différents aspects d'une politique nationale de la réforme du secteur de la sécurité cohérente tenant compte du lien entre sécurité et développement. Le CNS devra jouer un rôle central dans la planification stratégique, l'élaboration des politiques et les processus budgétaires (évaluation des besoins et moyens à allouer au secteur de la sécurité en terme de ressources humaines et matérielles), ainsi que la mise en application et le suivi des réformes. La professionnalisation des corps de défense et de sécurité étant un processus de long terme, le renforcement des capacités des organes de contrôle interne et externe des institutions de sécurité sont une priorité. Les besoins de renforcement des capacités de l'État pour le contrôle, la gestion, la sécurisation et la destruction des ALPC restent également considérables.

### ***6. Comportement citoyen des médias***

L'existence d'un cadre promouvant la liberté, la responsabilité, l'éthique et la déontologie des médias est un facteur essentiel pour la promotion de la paix civile et des valeurs démocratiques. Des avancées sont intervenues ces dernières années par l'émergence au sein des responsables des médias d'un consensus sur l'importance de la régulation et l'auto régulation du secteur. Le législateur burundais a mis en place un organe de régulation, le **Conseil National de la Communication (CNC)**, qui est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la liberté de la communication. Lors des concertations nationales, les parties prenantes se sont engagées à instaurer une culture de dialogue dans leurs relations, appelées à être initiées par l'organisation dans de meilleurs délais **d'États généraux de la communication** sur le

thème central de la liberté de la presse. Les parties sont également convenues de la nécessité de moderniser la **loi sur Presse** ainsi que de renforcer les capacités des structures de régulation et d'auto régulation que sont respectivement le **CNC** et l'**Observatoire de la Presse Burundaise (OPB)**.

### ***7. Neutralité de l'administration publique***

Le strict respect par les fonctionnaires centraux et locaux des principes de neutralité et d'égalité de traitement des usagers par les services publics revêt une importance accrue dans un contexte électoral. Cette problématique avait déjà été prise en considération par le ministère de la fonction publique en 2005, qui à cette fin avait organisé dans toutes les provinces des "**Ateliers de réflexion sur l'attitude de l'administration publique dans le contexte électoral**". Le ministère souhaite réitérer cette initiative en 2010, en la complétant de l'élaboration d'un code d'éthique ainsi que de la mise en place, conjointement avec la société civile, d'un programme de monitoring de la neutralité des services publics. Une action de même nature sera entreprise avec le ministère de l'Intérieur, ciblant les personnels communaux.

### ***8. Capacités renforcées des juridictions à traiter les requêtes liées au processus électoral***

La gestion efficiente des différends liés à l'organisation du processus électoral nécessite un renforcement des capacités des magistrats administratifs et également de la Cour Constitutionnelle dans ses fonctions statutaires de contrôle de constitutionnalité des lois et de juge de la régularité des élections nationales. Cet appui s'opérera au cours du premier semestre 2010 à travers principalement un programme de perfectionnement des magistrats concernés, et la mise à disposition d'un fonds documentaire.

### 3. CADRE DE RESULTATS

UNDAF Résultat stratégique 4 : Les institutions de gouvernance contribuent à la consolidation de la paix et de la démocratie							
Produits du programme intégré	Produits des organismes des Nations Unies participants	Organismes des Nations Unies participants	Partenaire d'exécution	Activités indicatives	Allocation des ressources et calendrier indicatif		Total
					Y1 2010	Y2 2011	
<b>Résultat de programme 4.1 :</b> Le dialogue entre les acteurs nationaux est renforcé en vue de l'aboutissement définitif du processus de paix et de la consolidation de la culture démocratique							
<b>1. Le dialogue parlementaire est effectif et contribue à la stabilité de l'institution</b>	Les structures parlementaires ad hoc sont renforcées	<b>BINUB / PNUD</b>	<b>Assemblée Nationale Sénat AWEPA UIP</b>	1.1 Appui à l'établissement et le fonctionnement des Conclaves parlementaires. 1.2 Formation des parlementaires nouvellement élus.	<b>150 000</b>	<b>100 000</b>	<b>250 000</b>
<b>2. Les partis politiques disposent d'un cadre légal et des moyens pour maintenir le dialogue</b>	Le Forum permanent de dialogue des partis politiques est établi et fonctionnel	<b>BINUB / PNUD</b>	<b>Partis Politiques Ministère de l'intérieur Ministère de la Bonne Gouvernance BLTP</b>	2.1 Appui à l'établissement et au fonctionnement effectif du forum permanent des partis politiques. 2.2 Appui à l'organisation de journées thématiques de dialogue sur les grands enjeux nationaux. 2.3 Appui à la mise en œuvre d'un programme de renforcement du système des partis politiques. 2.4 Appui au ministère de l'Intérieur dans l'amélioration de l'encadrement juridique des partis.	<b>500 000</b>	<b>350 000</b>	<b>850 000</b>
<b>Résultat de programme 4.2 :</b> Le parlement, les partis politiques et les autres institutions démocratiques ont les compétences nécessaires pour mieux participer à la consolidation de la paix							

<b>3. Le cadre institutionnel de protection des droits des citoyens est finalisé et mis en œuvre</b>	La CNIDH et le bureau de l'ombudsman sont créés et sont fonctionnels	<i><b>BINUB / PNUD</b></i>	<i><b>Assemblée Nationale Sénat Ministère des droits de l'homme et du genre OSCs</b></i>	3.1 Plaidoyer pour la mise en place d'une CNIDH 3.2 Appui à l'établissement et au fonctionnement effectif d'une CNIDH conformément aux principes de Paris 3.3 Appui à l'établissement et au fonctionnement effectif de l'Ombudsman	<i><b>100 000</b></i>	<i><b>100 000</b></i>	<i><b>200 000</b></i>
<b>4. Les capacités des structures de représentation des intérêts à mitiger les tensions sociales sont renforcées</b>	Les institutions dédiées à la protection des intérêts des citoyens sont renforcés	<i><b>BINUB / PNUD BIT</b></i>	<i><b>CES MFP</b></i>	4.1 Renforcement des capacités du Conseil économique et social 4.2 Appui à l'établissement et opérationnalisation du Conseil supérieur de la fonction publique, du CNT	<i><b>250 000</b></i>	<i><b>200 000</b></i>	<i><b>450 000</b></i>
<b>5. La gouvernance sécuritaire est renforcée à travers le contrôle démocratique des forces de défense et de sécurité,</b>	Le Conseil National de Sécurité coordonne la réforme de la politique sécuritaire	<i><b>BINUB / PNUD</b></i>	<i><b>CNS Commission Désarmement FDN PNB SNR</b></i>	5.1 Appui à l'établissement et renforcement des capacités du Conseil National de Sécurité et renforcement de la cohésion et du leadership au sein du CNS <b>5.2</b> Renforcement des capacités des organes de contrôle interne et externe des forces de défense et de sécurité <b>5.3</b> Renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre la prolifération des ALPC	<i><b>500 000</b></i>	<i><b>500 000</b></i>	<i><b>1 000 000</b></i>
<b>Résultat de programme 4.3 : La société civile et les médias contribuent de façon efficace à la consolidation de la culture démocratique et au développement socio-économique</b>							
<b>6. Le secteur de la communication s'organise en vue d'affermir la liberté et la responsabilité des médias</b>	Les mécanismes de régulation (CNC) et d'auto régulation (OPB) sont fonctionnels dans le respect de la liberté de la presse et les codes de déontologies, etc.	<i><b>BINUB / PNUD</b></i>	<i><b>CNC UBJ OPB Maison de la Presse Ministère de la Communication</b></i>	6.1 Appui à l'organisation des états généraux de la Communication 6.2 Renforcement des capacités du CNC 6.3 Appui à la restructuration et renforcer les capacités de l'Observatoire de la presse burundaise 6.4 Appui à l'établissement et le renforcement des capacités de l'Union burundaise des journalistes <b>6.5</b> Appui à la révision de la loi sur la presse	<i><b>200 000</b></i>	<i><b>100 000</b></i>	<i><b>300 000</b></i>

**Résultat de programme 4.4** : Les services publics sont plus accessibles à la population et leur qualité est améliorée, permettant une gestion plus transparente de la chose publique

<p><b>7. Les administrations publiques font preuves d'impartialité et de neutralité dans leurs relations avec les usagers</b></p>	<p>Les fonctionnaires sont conscients de leur devoir vis-à-vis des citoyens</p>	<p><i><b>BINUB / PNUD</b></i></p>	<p><i><b>MFP MININTER OSCs</b></i></p>	<p>7.1 Programme de sensibilisation des fonctionnaires sur les dispositions statutaires afférentes à l'impartialité, à la neutralité et l'égalité de traitement des usagers par les services publics 7.2 Elaboration et distribution d'un code d'éthique 7.3 Programme de monitoring de la neutralité des services publics</p>	<p><i><b>350 000</b></i></p>		<p><i><b>350 000</b></i></p>
<p><b>8. Les juridictions contribuent à l'affermissement de l'Etat de droit et aux libertés publiques</b></p>	<p>La cour constitutionnelle et les cours administratives ont les capacités nécessaires pour juger la régularité des élections</p>	<p><i><b>BINUB / PNUD</b></i></p>	<p><i><b>Cour Constitutionnelle Cour Suprême</b></i></p>	<p>8.1 Renforcement des capacités de la Cour Constitutionnelle à assurer ses fonctions statutaires de contrôle de constitutionnalité des lois et de juge de la régularité des élections nationales 8.2 Renforcement des capacités des cours administratives et de la chambre administrative de la Cour Suprême</p>	<p><i><b>200 000</b></i></p>	<p><i><b>200 000</b></i></p>	<p><i><b>400 000</b></i></p>
<p><b>Total</b></p>	<p><b>Dépenses du programme</b></p>	<p><i><b>2 250 000</b></i></p>	<p><i><b>1 550 000</b></i></p>	<p><i><b>3 800 000</b></i></p>			

## 4. STRUCTURE DE GESTION ET DE COORDINATION

Le programme intégré est une initiative inter-agence, mise en œuvre par le Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB). Ainsi, ce programme représente une approche intégrée au soutien que les Nations unies apportent au Burundi dans le domaine de la gouvernance et de la consolidation de la paix.

Tel qu'il est présenté dans le cadre de résultats, le programme dans son ensemble sera mis en œuvre selon la modalité DIM (Exécution Directe). Certaines de ses composantes pourront cependant être exécutées selon la modalité NIM (Exécution Nationale), et dans ce cadre l'approche HACT (approche harmonisée du transfert de cash) sera utilisée.

L'accomplissement des objectifs et des résultats attendus du programme sera placé sous la responsabilité globale du Représentant Exécutif du Secrétaire Général / Coordonateur Résident/ Représentant Résident du PNUD (ERSG/RC/RR) et du Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation., en collaboration avec d'autres instances gouvernementales.

### 1. *Gestion et Coordination*

Le programme intégré bénéficiera des orientations d'un Comité technique de mise en œuvre. Ce Comité sera présidé par le chef de cabinet au Ministère à la Présidence chargé de la bonne gouvernance et de la privatisation et le Chef de la Section Paix et Gouvernance du BINUB et sera composé des représentants des institutions appuyées par le programme, des chefs d'agences et de sections du BINUB participant au programme, ainsi que des partenaires internationaux et de la société civile à titre d'observateurs.

Ce Comité technique de mise en œuvre se réunira sur une base trimestrielle, ou chaque fois que les Co-présidents l'estimeront nécessaire, pour approuver le plan de travail du programme et les rapports de mise en œuvre, étudier la performance du programme et de ses composantes et décider de la direction stratégique du programme. Le Comité technique de mise en œuvre prendra notamment les décisions nécessaires relatives à tout changement majeur à apporter au programme intégré. Le secrétariat du Comité technique de mise en œuvre sera assuré conjointement par le Ministère à la présidence chargé de la bonne gouvernance et de la privatisation et par la Section Intégrée Paix et Gouvernance (SIPG) du BINUB.

Le chef de la Section SIPG en collaboration avec les Chefs d'agences participantes au programme assurera la cohérence du programme intégré avec les projets et autres interventions des Nations Unies, explorera les opportunités de liens programmatiques entre chaque domaine, et facilitera les efforts de mobilisation de fonds.

Les agences participantes seront chargées de la mise en œuvre des activités dont elles ont la responsabilité sur la base du plan de travail annuel du programme intégré.

La SIPG, travaillant en étroite collaboration avec les organisations des Nations Unies participant au programme intégré, sera chargée quant à elle des tâches suivantes:

- L'élaboration du Plan de travail du programme ;
- La mise en œuvre des activités dans le cadre du plan de travail annuel du programme intégré ;

- La coordination, au quotidien, de ces activités avec celles mises en œuvre par les autres sections ou organisations des Nations Unies participant au programme intégré ;
- La consolidation des rapports d'avancement, des rapports de suivi évaluation et des rapports financiers pour soumission au Comité technique de suivi ;
- L'appui au Comité technique de mise en œuvre.

## **2. Gestion des fonds**

La gestion des fonds du programme conjoint combine la modalité groupée et parallèle :

- L'exécution des fonds alloués aux activités dont la SIPG a la responsabilité programmatique sera effectuée selon la modalité groupée et placée sous la responsabilité administrative et financière du PNUD, jouant le rôle d'Agent de Gestion. Le PNUD sera responsable de décaisser en temps utile les fonds et de remettre les équipements. Le BINUB mettra à la disposition de la SIPG un appui en termes d'expertise technique nationale et internationale ainsi qu'en termes logistique et matériel. La SIPG assurera le suivi de l'exécution avec les partenaires d'exécution. Le PNUD pourra également s'occuper de mobiliser des ressources pour le programme intégré, en consultation avec le gouvernement et les autres organisations du système des Nations Unies participantes;
- L'exécution des fonds alloués aux activités des autres agences participantes sera effectuée selon la modalité parallèle et placée sous la responsabilité administrative et financière de chaque agence.

## **3. Modalités d'Audit**

En conformité avec les pratiques courantes, chaque organisation des Nations Unies ou section du BINUB participant à la mise en œuvre du programme intégré sera responsable de la conduite régulière d'audit sur les activités dont elles ont la responsabilité, et ces audits se feront dans le cadre de leurs règles et dispositions réglementaires respectives. Un protocole commun sera établi afin d'assurer l'harmonisation des exercices et faciliter leur consolidation. Le PNUD conduira également un audit, selon ses propres règles et dispositions réglementaires, de ses activités d'agent de gestion.

## **4. Révisions au document de programme**

Deux types de révisions sont envisagés dans le cadre du programme intégré:

- Les révisions mineures à apporter au cadre de résultats stratégiques mais ne touchant pas aux lignes budgétaires ni aux produits attendus pourront être effectuées sous l'autorisation du Chef de la SIPG accompagnée d'une notification aux autres organisations participant au programme intégré ;
- Les révisions majeures au programme intégré, liées à la stratégie de mise en œuvre, à un changement de produits attendus et/ou nécessitant une modification importante du budget, devront obtenir l'accord officiel du Comité technique de mise en œuvre.

Enfin il est convenu que le programme intégré devra faire l'objet d'une révision annuelle en décembre 2010 sur la base du rapport de suivi & évaluation qui aura été produit.

## 5. SUIVI & EVALUATION

### 1. Cadre de suivi du programme intégré

Résultats escomptés	Situation de référence et Indicateurs	Moyens de vérification	Méthodes de collecte	Responsabilités	Risques et hypothèses
<b>Résultat de programme 4.1 :</b> Le dialogue entre les acteurs nationaux est renforcé en vue de l'aboutissement définitif du processus de paix et de la consolidation de la culture démocratique					
1. Le dialogue parlementaire est effectif et contribue à la stabilité de l'institution	<p><u>Situation de référence :</u> Déficit de dialogue entre les groupes parlementaires</p> <p><u>Indicateurs :</u> Absence de paralysie de l'institution parlementaire</p>	Observation des sessions parlementaires	Présences aux sessions Analyse du journal des travaux parlementaires	BINUB / PNUD	Tensions politiques majeures débouchant sur un boycott des conclaves
2. Les partis politiques disposent d'un cadre légal et des moyens pour maintenir le dialogue	<p><u>Situation de référence :</u> Forum Permanent des partis politiques légalisé mais non mis en place, cadre de juridique des partis lacunaire</p> <p><u>Indicateurs :</u> Les organes de gestion du FPP sont mises en place et se réunissent régulièrement</p> <p>Révision de l'encadrement juridique (2011)</p>	<p>Règlement d'ordre intérieur disponible</p> <p>Election du Comité exécutif</p> <p>Réunion de l'AG selon la périodicité des statuts</p> <p>Compte rendu de la réunion de validation</p> <p>Avant-projet portant révision de la loi sur les partis politiques</p>	<p>PV de la première Assemblée Générale</p> <p>Autres PV</p> <p>Communication du CR par secrétariat FPP</p>	BINUB / PNUD	Tensions politiques majeures débouchant sur un boycott du forum
<b>Résultat de programme 4.2 :</b> Le parlement, les partis politiques et les autres institutions démocratiques ont les compétences nécessaires pour mieux participer à la consolidation de la paix					

<p><b>3. Le cadre institutionnel de protection des droits des citoyens est finalisé et mis en oeuvre</b></p>	<p><u>Situation de référence :</u> La CNIDH et l’Ombudsman ne sont pas encore établis</p> <p><u>Indicateurs :</u> La CNIDH est mise en place, fonctionnelle et connue de la population Nombre significatif et croissant d’affaire traitée par la CNDIH</p> <p>Existence d’un cadre organisationnel approprié de l’Ombudsman Nombre croissant de cas traités</p>	<p>L.O. et textes d’application créant et organisant la CNIDH conformément aux principes de Paris (2010)</p> <p>Rapports d’activités de la CNIDH BOB Sondages</p> <p>Organigramme structurel ROI, Manuel de procédure, Manuel de saisine Sondage auprès de la population</p>	<p>Bulletin Officiel</p> <p>Analyse de documents</p> <p>Analyse de documents</p>	<p>BINUB / PNUD</p>	<p>Retard dans l’adoption de la loi organique érigeant la CNIDH Ombudsman non nommé</p>
<p><b>4. Les capacités des structures de représentation des intérêts à mitiger les tensions sociales sont renforcées</b></p>	<p><u>Situation de référence :</u> Les quatre structures prévues ne sont pas fonctionnelles.</p> <p><u>Indicateurs :</u> La mission du CES est bien définie et connue des acteurs nationaux Existence de mécanismes (CSFP, CNT, CNDS) favorisant le dialogue social</p>	<p>Textes d’application de la loi PV des réunions statutaires des différents conseils</p>	<p>Analyse de documents</p>	<p>BINUB / PNUD BIT</p>	<p>Retard dans l’adoption des créant ou réformant les structures de dialogue social</p>
<p><b>5. Environnement sécuritaire amélioré</b></p>	<p><u>Situation de référence :</u> Le CNS a été créé mais n’est pas fonctionnel. Le désarmement de la population n’a été que partiel.</p> <p><u>Indicateurs :</u> Existence d’un plan national de réforme du secteur de la sécurité</p> <p>Existence d’un plan de sécurisation des élections</p>	<p>PV de réunion du CNS</p> <p>Groupe de coordination en place</p>	<p>Analyse de documents</p> <p>Analyse de documents</p>	<p>BINUB / PNUD</p>	<p>Risque de confrontation entre les sympathisants des différents partis politiques</p>
<p><b>Résultat de programme 4.3 :</b> La société civile et les médias contribuent de façon efficace à la consolidation de la culture démocratique et au développement socio-économique</p>					
<p><b>6. Le secteur de la communication s’organise en vue d’affirmer la liberté et la responsabilité des médias</b></p>	<p><u>Situation de référence :</u> Le CNC est établi mais nécessite d’être renforcé en vue de s’affirmer comme autorité indépendante de régulation des médias</p> <p>Le cadre institutionnel d’autorégulation de la presse n’est pas fonctionnel</p> <p>Le cadre juridique des médias est lacunaire</p> <p><u>Indicateurs :</u></p>			<p>BINUB / PNUD</p>	<p>Tensions et/ou absence de consensus lors des états généraux</p> <p>Insuffisante prise en considération dans le projet de texte des orientations définies par les états généraux</p>

	<p>Tenue des états généraux de la communication</p> <p>Le CNC exerce sa fonction de régulation dans le respect de la liberté de communication</p> <p>Existence de mécanismes (OBP, MdIP) concourant à l'autorégulation des médias</p> <p>Projet de loi sur la presse intégrant les orientations définies par les états généraux de la Presse</p>	<p>Recommandations émises Texte portant révision de la loi sur la presse</p> <p>Décisions prises par le CNC</p> <p>Texte portant organisation et du fonctionnement de l'OPB</p> <p>Projet de loi soumis au Parlement</p>	<p>Déclaration finale</p> <p>BOB</p> <p>BOB</p> <p>SGG SG AN et Sénat</p>		
<b>Résultat de programme 4.4 :</b> Les services publics sont plus accessibles à la population et leur qualité est améliorée, permettant une gestion plus transparente de la chose publique					
<p><b>7. Les administrations font preuves d'impartialité et de neutralité dans leurs relations avec les usagers</b></p>	<p><u>Situation de référence :</u> Il n'existe pas de code de conduite pour les agents publics</p> <p>La société civile est insuffisamment associée à la promotion des valeurs du service public</p> <p><u>Indicateurs :</u> Existence et observance d'un code de conduite des agents de l'Etat pendant les élections Un monitoring du respect par les administrations des valeurs du service public est régulièrement opéré par les OSC</p>	<p>Code de conduite Brochures explicitant le code</p> <p>Rapports des OSC pratiquant le monitoring</p>	<p>Collecte auprès du MFP</p> <p>Collecte auprès des OSC</p>	BINUB / PNUD	Coopération insuffisante des administrations avec les OSC de monitoring

<p><b>8. Les juridictions contribuent à l'affermissement de l'Etat de droit et aux libertés publiques</b></p>	<p><u>Situation de référence :</u> La gestion efficiente des différends liés à l'organisation du processus électoral nécessite un renforcement des capacités des magistrats administratifs</p> <p>Les capacités de la Cour Constitutionnelle à exercer ses fonctions statutaires de contrôle de constitutionnalité des lois et de juge de la régularité des élections nationales doivent être renforcées</p> <p><u>Indicateurs :</u> Les contentieux électoraux ressortissant à la compétence des juridictions administratives sont traités de façon rapide et efficiente</p> <p>La Cour Constitutionnelle dispose des moyens humains et documentaires nécessaires à l'exercice de ses fonctions</p>	<p>CR des sessions de perfectionnement des magistrats concernés</p> <p>Fonds documentaire</p> <p>CR des sessions de perfectionnement des magistrats concernés</p>	<p>Chancellerie</p> <p>Greffe des juridictions</p> <p>Secrétariat général de la Cour</p>	<p>BINUB / PNUD</p>	<p>Manque de temps ou réticences des magistrats à suivre les formations proposées</p>
---	--	---	--	---------------------	---

## **2. Modalités de Suivi et Evaluation**

Le suivi du programme intégré sera effectué tout au long de sa mise en œuvre et il sera évalué sur la base du Plan Suivi et Evaluation de l'UNDAF. Les organisations des Nations Unies et les sections intégrées du BINUB participant à la mise en œuvre du programme intégré élaboreront des rapports d'état d'avancement en coordination étroite avec le Groupe intégré suivi-évaluation.

L'évaluation de l'UNDAF inclura une analyse spécifique du degré d'intégration réalisé dans le cadre du programme intégré et la SIPG. Les critères d'évaluation (utilité, efficacité, impact et pérennité) s'appliqueront à la fois aux résultats obtenus et au processus de programmation conjointe. Une attention toute particulière sera accordée aux aspects suivants :

- La capacité du programme intégré à atteindre les résultats escomptés, notamment en termes de a) contribution immédiate et visible au processus de consolidation de la paix; b) contribution au renforcement des capacités nationales; c) renforcement des partenariats entre les différents acteurs ;
- La capacité du programme intégré à réduire les coûts de transaction pour le gouvernement et les organisations des Nations Unies participant au programme, et à augmenter l'efficacité, en général, dans l'utilisation des ressources et la mise en œuvre du programme ;
- Le degré de cohérence atteint par le programme intégré en termes de a) collaboration à l'accomplissement de résultats communs entre les différents participants ; b) liens programmatiques établis avec les autres programmes conjoints ; c) prise en considération concrète des questions transversales liées au genre, au VIH/SIDA et à la protection de l'enfant.
- L'efficacité des structures de gestion et de coordination en termes de définition et répartition des responsabilités et de coordination des activités pour atteindre les résultats attendus et la capacité de la SIPG à fonctionner de façon intégrée.

## **3. Établissement des rapports**

Le programme intégré produira un rapport consolidé trimestriel sur la mise en œuvre des interventions. La SIPG consolidera les rapports explicatifs et financiers de chaque participant à la mise en œuvre du programme intégré. Un format commun à tous les programmes conjoints sera établi et utilisé. Tous les rapports seront partagés avec les acteurs concernés à travers le Comité technique de mise en œuvre du programme.

## 6. PLAN DE TRAVAIL 2010

### RENFORCEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE

Période : 2010

Effet du programme intégré Les institutions de gouvernance contribuent à la consolidation de la paix et de la démocratie										
Objectifs annuels de l'organisme des Nations unies	Organisme des Nations unies	Activités	CALENDRIER				Partenaire d'exécution	BUDGET PREVU		
			Q1	Q2	Q3	Q4		Source des fonds	Descriptif du budget	Montant
<b>RESULTAT DE PROGRAMME 4.1 : LE DIALOGUE ENTRE LES ACTEURS NATIONAUX EST RENFORCE EN VUE DE L'ABOUTISSEMENT DEFINITIF DU PROCESSUS DE PAIX ET DE LA CONSOLIDATION DE LA CULTURE DEMOCRATIQUE</b>										
<b>Produit du programme intégré 1 : Le dialogue parlementaire est effectif et contribue à la stabilité de l'institution</b>										
Appui à l'établissement des conclaves parlementaires	BINUB / PNUD	1.1 Cahier des charges du processus de conclaves	x				AN Sénat AWEPA UIP	PNUD (TRAC)		-
		1.2 Détermination par le Parlement des questions devant faire l'objet de conclaves	x							
		1.4 Appui matériel à l'organisation des conclaves	x	x	x	x			Contrat	150 000
<b>Produit du programme intégré 2 : Les partis politiques disposent d'un cadre légal et des moyens pour maintenir le dialogue</b>										
Appui à l'établissement et au fonctionnement effectif du forum permanent des partis politiques	BINUB / PNUD	2.1 Rédaction du règlement d'ordre intérieur au cours d'un atelier rassemblant un expert technique par parti politique	x				Partis Politiques Ministère de l'intérieur Ministère de la Bonne Gouvernance BLTP NIMD	PNUD (TRAC)	Contrat	20 000
		2.2 Appui aux travaux de l'Assemblée Générale et à l'élection du comité exécutif	x						Contrat	30 000
		2.3 Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'actions semestriels	x						Consultant	10 000
		2.4 Aménagement des Bureau du Forum et renforcement des capacités du secrétariat technique	x						Equipement	100 000
		2.5 Elaboration d'une stratégie et des supports de communication	x						Communication	30 000
Appui à la mise en œuvre d'un programme de renforcement du système des partis politiques.	BINUB / PNUD	2.6 Consultation et formulation d'un programme de formation par le Comité exécutif avec l'appui du secrétariat	x	x	x	x	Partis Politiques Ministère de l'intérieur Ministère de la Bonne Gouvernance BLTP NIMD	PNUD (TRAC)	Consultant	10 000
		2.7 Organisation de 6 sessions de formation de 4j, les thèmes seront proposés par les partis politiques dans le Programme validé	x	x	x	x			Contrat	260 000
		2.8 Tenue de 2 Journées thématiques de dialogue par mois (20 au total)	x	x	x	x			Contrat	20 000
		2.9 Tenue d'une retraite de l'AG pour l'évaluation et l'élaboration du plan d'action d'un plan d'action sur le long terme	x	x	x	x			Contrat Consultant	20 000
<b>RESULTAT DE PROGRAMME 4.2 : LE PARLEMENT, LES PARTIS POLITIQUES ET LES AUTRES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ONT LES COMPETENCES NECESSAIRES POUR MIEUX PARTICIPER A LA CONSOLIDATION DE LA PAIX</b>										
<b>Produit du programme intégré 3 : Le cadre institutionnel de protection des droits des citoyens est finalisé et mis en œuvre</b>										
Appui à l'établissement et au fonctionnement effectif d'une CNIDH conformément aux principes de Paris	BINUB / PNUD	3.1 Plaidoyer auprès des parlementaires pour l'adoption de la loi portant création de la CNIDH	x	x			parlement Ministère des droits de l'homme OSCs	DDHJ		-
		3.2 Appui à la mise en place de la CNIDH			x	x			Equipement	14 000
Appui à l'établissement et au fonctionnement	BINUB /	3.2.1 Appui à l'élaboration de l'organigramme des services		x	x		Ombudsman SPG	PNUD (TRAC)	Consultant	8 000
		3.2.2 Appui à l'élaboration du règlement d'ordre intérieur et règles de procédures			x				Consultant	8 000

effectif de l'Ombudsman	PNUD	3.2.4 Équipement des services				x					Équipement	40 000
		3.2.5 Formation des personnels						x			Contrat	30 000
<b>Produit du programme intégré 4 : Les capacités des structures de représentation des intérêts à mitiger les tensions sociales sont renforcées</b>												
Renforcement des capacités du Conseil économique et social	BINUB / PNUD	4.1.1 Appui à la réorganisation du CES	x						CES SPG	PNUD (TRAC)	Consultant	20 000
		4.1.3 Programme de formation des personnels			x						Contrat	60 000
		4.1.4 Séminaire de présentation de la réforme du CES			x						Contrat	30 000
		4.1.5 Appui à la réalisation de 3 études sur des questions socio-éco d'intérêt national			x	x	x	x			Consultant	40 000
Appui à l'établissement et opérationnalisation du Conseil supérieur de la fonction publique, du CNT, de la CNDS	BINUB / PNUD	4.2.1 Appui à l'établissement du CSFP	x					Ministère de la fonction publique SPG	PNUD (TRAC)	Contrat	15 000	
		4.2.2 Renforcement des capacités du CSFP			x						Consultant	20 000
		4.2.1 Appui à la réorganisation du CNT	x								Consultant	15 000
		4.2.2 Renforcement des capacités du CNT			x						Consultant	15 000
		4.2.1 Appui à l'établissement de la CNDS	x								Contrat	20 000
		4.2.2 Renforcement des capacités de la CNDS			x						Consultant	15 000
<b>Produit du programme intégré 5 : La gouvernance sécuritaire est renforcée</b>												
Appui à l'établissement et renforcement des capacités du Conseil National de Sécurité Renforcement de la cohésion et du leadership au sein du CNS	BINUB / PNUD	5.1.1 Appui à la mise en place d'un secrétariat du CNS pour aider son opérationnalisation	x	x	x	x		CNS Présidence de la République	PNUD (à mobiliser)	Équipement	50 000	
		5.1.2. Renforcement de la cohésion et du leadership au sein du CNS	x	x	x	x				Contrat	30 000	
		5.1.3 Voyages d'étude pour observer le fonctionnement de CNS dans d'autres pays	x	x	x	x				Voyage	40 000	
		5.1.4 Appui au CNS dans le cadre de l'élaboration d'un plan nationale de réforme du secteur de la sécurité, et un plan national de sécurisation des élections	x	x	x	x				Consultant	30 000	
Renforcement des capacités des organes de contrôle interne et externe des forces de défense et de sécurité	BINUB / PNUD	5.2.1 Renforcement des capacités de la commission parlementaire sécurité & défense	x	x	x	x		PNB FDN Parlement	PNUD (à mobiliser)	Contrat	50 000	
		5.2.2 Renforcement des capacités des mécanismes de contrôle interne de la PNB (inspection générale de la protection civile)	x	x	x	x				Contrat	50 000	
		5.2.3 Renforcement des capacités des mécanismes de contrôle interne de la FDN (justice militaire, police militaire, etc.)	x	x	x	x				Contrat	50 000	
Renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre la prolifération des ALPC	BINUB / PNUD	5.3.1 Appui à la Commission de Désarmement pour la mise en œuvre du Plan d'Action National sur les ALPC	x	x	x	x		Commission de désarmement PNB Parlement	PNUD (à mobiliser)	Contrat	75 000	
		5.3.2 Renforcement des capacités dans le domaine du contrôle, de la gestion, de la sécurisation et de la destruction des ALPC	x	x	x	x				Contrat	75 000	
		5.3.3 Appui au développement du cadre légal pour le contrôle des armes	x	x	x	x				Contrat	50 000	
<b>RESULTAT DE PROGRAMME 4.3 : LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES MÉDIAS CONTRIBUENT DE FAÇON EFFICACE À LA CONSOLIDATION DE LA CULTURE DÉMOCRATIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE</b>												
<b>Produit du programme intégré 6 : Le secteur de la communication s'organise en vue d'affermir la liberté et la responsabilité des médias</b>												
Appui à l'organisation des états généraux de la Communication	BINUB / PNUD	6.1.1. Elaboration des TDR et recrutement des Consultants	x					C NC Ministère de l'Information PNUD	BINUB / PNUD	Consultant		
		6.1.2. Organisation matérielle des états généraux de la Communication	x	x						Contrat	50 000	
		6.1.3. Appui au Comité de lobbying et de plaidoyer pour la prise en compte des recommandations issues des états généraux de la Communication			x	x	x				Contrat	
Renforcement des capacités du CNC	BINUB / PNUD	6.2.1 Poursuite des activités de formation (thèmes à convenir avec le CNC)	x	x	x	x		CNC	BINUB / PNUD	Contrat	90.000	
		6.2.2. Appui au CNC dans l'amélioration du cadre juridique et réglementaire des médias et production d'une brochure sur les lois régissant la presse au Burundi	x	x	x	x				Consultant	10.000	
Appui à la restructuration et au renforcement des capacités de l'Observatoire de la presse burundaise	BINUB / PNUD	6.3.1 Opérationnalisation de l'Observatoire de la Presse Burundaise	x					OPB	BINUB / PNUD	Consultant	15 000	
		6.3.2. Renforcement des capacités techniques et matérielles de l'OPB			x						Équipement	10 000

Appui à l'établissement et au renforcement des capacités de l'Union burundaise des journalistes	BINUB / PNUD	6.4.1. Appui au renforcement des capacités de l'UBJ (formation classique en journalisme et couverture médiatique du processus électoral)	x	x	x	x	UBJ	BINUB / PNUD	Contrat	10 000
		6.4.2. Mise en place d'une Convention collective		x					Consultant	5 000
		6.4.3. Production de six manuels didactiques pour journalistes débutants	x	x	x	x			Imprimerie	10 000
<b>RESULTAT DE PROGRAMME 4.4 : LES SERVICES PUBLICS SONT PLUS ACCESSIBLES A LA POPULATION ET LEUR QUALITE EST AMELIOREE, PERMETTANT UNE GESTION PLUS TRANSPARENTE DE LA CHOSE PUBLIQUE</b>										
<b>Produit du programme intégré 7 : Les administrations font preuves d'impartialité et de neutralité dans leurs relations avec les usagers</b>										
Programme de sensibilisation des fonctionnaires sur les dispositions statutaires afférentes à l'impartialité, à la neutralité et à l'égalité de traitement des usagers	BINUB / PNUD	7.1.1 Appui à la conception des stratégies et supports de sensibilisation	x	x			Ministère de la fonction publique SPG	PNUD(TRAC)	Consultant	10 000
		7.1.2 Appui à la mise en œuvre du programme dans l'ensemble des provinces	x	x					Contrat	250 000
Elaboration et distribution d'un code d'éthique	BINUB / PNUD	7.2.1 Appui à la conception du code		x			Ministère de la fonction publique SPG	PNUD(TRAC)	Consultant	15 000
		7.2.2 Appui à la dissémination du code		x					Impression	35 000
Programme de monitoring de la neutralité des services publics	BINUB / PNUD	7.3.1 Appui à la définition du cahier des charges du programme de monitoring		x	x		Ministère de la fonction publique SPG	PNUD (TRAC)	Consultant	20 000
		7.3.2 Appui à la mise en œuvre du programme de monitoring		x	x				Consultant	20 000
<b>Produit du programme intégré 8 : Les juridictions contribuent à l'affermissement de l'Etat de droit et aux libertés publiques</b>										
Renforcement des capacités de la Cour Constitutionnelle à assurer ses fonctions statutaires de contrôle de constitutionnalité des lois et de juge de la régularité des élections nationales	BINUB / PNUD	8.1.1 Sessions de perfection des magistrats concernés	x	x	x		Ministère de la justice Cour constitutionnelle SPG	PNUD (à mobiliser)	Contrat	50 000
		8.1.2 Mise en place d'un fonds documentaire et appui matériel		x	x				Equipement	50 000
Renforcement des capacités des cours administratives et de la chambre administrative de la Cour Suprême	BINUB / PNUD	8.2.1 Sessions de perfection des magistrats concernés		x	x		Ministère de la Justice SPG	PNUD (à mobiliser)	Contrat	50 000
		8.2.2 Mise en place d'un fonds documentaire et appui matériel		x	x				Equipement	50 000
Total, Budget prévu										<b>2 250 000 USD</b>

